

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## N° 08 DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le treize octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 15, à la Mairie de VEYSSILIEU, sous la présidence de Madame Alexandra CONTAMIN, Maire.

**PRESENTS :** Alexandra CONTAMIN, Daphnée FERRET, Stéphane MATHIS, Stéphanie PINZETTA, Éric POUGET, Sophie GIORGI, Christian LEFEBVRE, Sabrina SCHIZZI, Eliane RAIDELET, Clément SICRET, Felipe TAVARES

**ABSENTS EXCUSES :**

**SECRETAIRE :** Stéphane MATHIS

**Compte-rendu de la dernière séance :**

Adopté à l'unanimité des présents

### **1-DELIBERATION : Nouvelle commission CCAS.**

Madame le maire rappel pour le nouveau conseil :

Minute du conseil municipal n°8, délibération n°2 du conseil municipal en date du 02 novembre 2015 :

<< L'article 79 de la loi NOTRE du 07 aout 2015 rend facultatif les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants et permet, pour ces communes, une dissolution par délibération du conseil municipal (art. L .123-4- I). Lorsque son Centre Communal d'Action Sociale a été dissout la commune peut exercer directement les attributions liées à l'action sociale (art. L.123-4-II). Cette décision nous permettrait de ne plus avoir l'obligation d'un budget supplémentaire qui ne représente que peu d'opération. Monsieur Didier ROSTAIN, comptable public, nous a adressé un courrier dans ce sens, dans un souci de simplification de gestion budgétaire et comptable. Monsieur le Maire propose la dissolution du Centre Communale d'Action Sociale et de continuer l'action sociale au travers du budget communal avec la création d'une Commission Communale d'Action Sociale. >>.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Vu la délibération 2020/05/07 élisant Alexandra CONTAMIN Présidente du CCAS

Vu sa nomination en tant que maire le 25 Mars 2022, il y a lieu de la remplacer dans sa fonction de Présidente du CCAS.

Madame le maire rappelle également au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le nombre de membres de la Commission Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune. Elle propose de fixer comme précédemment le nombre à 4 élus et 2 Membres extérieurs qui seraient les

mêmes que dans la commission ou elle présidait : Madame DONTENWILL Annie et Monsieur HERNANDEZ Alain.

Liste des élus :

- **Présidente** : Madame Eliane RAIDELET

Membres :

- . Madame Stéphanie PINZETTA
- . Madame Sabrina SCHIZZI
- . Monsieur Stéphane MATHIS

Liste des membres extérieurs nommés :

- Madame DONTENWILL Annie
- Monsieur HERNANDEZ Alain

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**2022/08/01** : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**DESIGNE** pour faire partie avec Madame le Maire présidente de droit, les membres désignés ci-dessus pour former la Commission Communale d'Action Sociale

**DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération,

**2-DELIBERATION : Transfert de l'actif de l'ex SIE du lac de Moras relatif à Veyssilieu, qui nous a été rétrocédé par le SEPEC le 08 juillet 2022, à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-1-1 à L2224-2 et L5211-25-1,

Vu L'arrêté du préfectoral du 13 février 2019 portant création, du syndicat des eaux des balcons du Dauphiné auquel la commune de Veyssilieu est rattachée.

(La loi NOTRE a confié aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) les compétences eau et assainissement. Les élus du territoire des Balcons du Dauphiné ont fait le choix de prendre en direct ces compétences à partir du 31 décembre 2019 afin qu'elles restent un service public.)

Vu la délibération 2019/04/01 en date du 14 mai 2019 dans lequel, la commune de Veyssilieu se retire du syndicat intercommunal des eaux du lac de Moras en date du 01 juillet 2019, en attendant d'être rattaché à la Régie des eaux des balcons du Dauphiné.

Vu la délibération 2022/03/02 du SEPPEC nous rétrocédant les actifs listés ci-dessous :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT S ANTÉRIEURS à fin 2022	VALEUR NETTE fin 2022
Z13	M100009	ALIM.EAU POTABLE VEYSSILIEU TRAVAUX	24/11/2005	66 950,85C	35707,20€	31243,65 €
Z13	M200002	AEP. Lieu-dit BURIZET VE'YSSILIEU 2EME T	24/11/2005	36 396,09C	19 408,00 C	16988,09 C
Z13	M600003	POSE CONDUIT COLLY VEYSSILIEU+ REPR. ANTENNE	17/10/2007	7514,10C	5253,00€	2261.10C
2z3	M100006	REPLACEMENT BRANCHE TROUILLET particulier	04/11/2002	109,94C	73,20€	36,74C
2y3	M100004	SUPPRESSION ANTENNE VFYSSILIEU	04/11/2002	3595,7tC	2277,28€	1318,43 C
Z13	M000034	REPLACEMENT CONDUITE EAU	04/11/2002	1716,23 C	1086,50€	629,73 C
Z13	M100005	REPLACEMENT BRANCHT CONTAMIN	04/11/2002	558,11C	354.60€	203,5z C
Z13	M200003	PRESTATIONS INGENIERIE EU VERS	24/t\$/2005	11860,64 C	4 740,00C	7 z20.64 C
Z13	M201405	Travaux sur route de Moras Veyssilieu	16/y2/2014	5 998,00C	2093,00C	3 905,00 C
Z12	M201407	CLOTURE CHATEAU EAU	31/12/2014	2 138,40C	1139,00€	999,40C
				<b>136 838.07</b>	<b>72131.78</b>	<b>64706.29</b>

Vu la délibération 2022/07/04 du conseil municipal de Veyssilieu acceptant cette rétrocession

Considérant que ces biens ne sont plus grevés d'aucun emprunt et ne bénéficient d'aucune subvention à ce jour.

Madame le maire explique que la commune dépend de la régie des eaux des balcons du Dauphiné, donc il faut à son tour transférer l'actif de l'ex SIE du lac de Moras relatif à Veyssilieu (rétrocédé par le SEPPEC) à la Régie des eaux des Balcons.

Cette mise à disposition devra faire l'objet d'un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune de Veyssilieu et la Régie des Eaux pour les valeurs figurant dans le tableau ci-dessous.

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT S ANTÉRIEURS à fin 2022	VALEUR NETTE fin 2022
Z13	M100009	ALIM.EAU POTABLE VEYSSILIEU TRAVAUX	24/11/2005	66 950,85C	35707,20€	31243,65 €
Z13	M200002	AEP. Lieu-dit BURIZET VE'YSSILIEU 2EME T	24/11/2005	36 396,09C	19 408,00 C	16988,09 C
Z13	M600003	POSE CONDUIT COLLY VEYSSILIEU+ REPR. ANTENNE	17/10/2007	7514,10C	5253,00€	2261.10C
2z3	M100006	REPLACEMENT BRANCHE TROUILLET particulier	04/11/2002	109,94C	73,20€	36,74C
2y3	M100004	SUPPRESSION ANTENNE VFYSSILIEU	04/11/2002	3595,7tC	2277,28€	1318,43 C
Z13	M000034	REPLACEMENT CONDUITE EAU	04/11/2002	1716,23 C	1086,50€	629,73 C
Z13	M100005	REPLACEMENT BRANCHT CONTAMIN	04/11/2002	558,11C	354.60€	203,5z C
Z13	M200003	PRESTATIONS INGENIERIE EU VERS	24/t\$/2005	11860,64 C	4 740,00C	7 z20.64 C
Z13	M201405	Travaux sur route de Moras Veyssilieu	16/y2/2014	5 998,00C	2093,00C	3 905,00 C
Z12	M201407	CLOTURE CHATEAU EAU	31/12/2014	2 138,40C	1139,00€	999,40C
				<b>136 838.07</b>	<b>72 131.78</b>	<b>64 706.29</b>

Ce tableau doit donner lieu à délibérations concordantes de la commune de Veyssilieu et de la Régie des eaux des balcons du Dauphiné.

Madame le maire propose donc d'acter le transfert d'actif de l'EX SIE du lac de Moras relatif à Veyssilieu, à la Régie des eaux des balcons du Dauphiné.

## **Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**2022/08/02** : Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**APPROUVE ET ACCEPTE** la rétrocession par la commune de Veyssilieu de l'actif de l'ex SIE de Moras rétrocédé par le SEPPEC en date du 8 juillet 2022 et accepté le 7 octobre 2022 par la commune de Veyssilieu, à la régie des eaux des balcons du Dauphiné à titre gracieux.

**DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## **8-QUESTIONS DIVERSES**

- Signature du contrat PEC entre Pôle emploi, Madame MALVEZIN Céline et la commune ce matin.
- point sur les devis pour le changement des fenêtres de l'ancienne école (4 devis en cours pvc ou bois), pour demande de subvention.
- Info déchetterie et commune
- Le 27 octobre 2022 opération destruction archives mairie au SMND. (Alexandra et Cédric).
- Evènement à venir :
  1. Le 11 novembre, cérémonie et vin de l'amitié (préau dehors comme l'an dernier ... salle école ...)
  2. Le 19 Novembre. Beaujolais nouveau (ancienne salle école) comité des fêtes
  3. voir pour les vœux 2023 ...
- Congrès des maires de l'Isère : TE38, Camera de chasse (réservé à la faune) vidéo surveillance préconisé par la Gendarmerie de Grenoble. (Réfèrent sureté cf doc).
- Orange et école (Mr Stéphane Mathis)
- Nomination des vice-présidents des commissions suivantes :

### **Voierie, Chemins, Bâtiments, Patrimoine Communaux / Environnement (espace vert, ambroisie ...)** :

- Monsieur Clément SICRET : *vice-président*

### **Cimetière/ Affaires courantes (Pb voisinages...)** :

- Monsieur Felipe TAVARES : *vice-président*

**Communication, Site internet, Panneau Pocket :**

- Monsieur Éric POUGET : *vice-président*

**Urbanisme :**

- Madame Stéphanie PINZETTA : *vice-présidente*

Levée de séance à 20H25

CONTAMIN	Alexandra	
FERRET	Daphnée	
MATHIS	Stéphane	
PINZETTA	Stéphanie	
POUGET	Éric	
GIORGI	Sophie	
LEFEBVRE	Christian	
SCHIZZI	Sabrina	
RAIDELET	Eliane	
SICRET	Clément	
TAVARES	Felipe	